

Accord relatif à la prorogation des mandats  
des élus du Comité Social et Economique  
de l'établissement du SIEGE de France télévisions

Le présent accord est conclu

**Entre :**

France Télévisions, Société nationale de programmes, au capital de 363 140 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 432 766 947, ayant son siège social 7 esplanade Henri de France 75907 Paris cedex 15, représentée par Jonathan ROSENBLUM agissant en qualité de Responsable des Relations Sociales du Siège,

D'une part

**Et**

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement du Siège de France Télévisions

D'autre part

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

**Préambule**

Les représentants du Comité Social et Economique (CSE) de l'établissement du Siège de France Télévisions arrivent à échéance le 31 octobre 2021.

Compte tenu des contraintes de calendrier, les parties ont souhaité, par le présent accord, proroger les mandats.

**Article 1 : Prorogation des mandats**

Les mandats des représentants des personnels du CSE du Siège de France Télévisions sont prorogés jusqu'au 2 décembre 2021.

**Article 2 : Dispositions diverses**

Le présent accord d'établissement est conclu pour une durée déterminée jusqu'au 2 décembre 2021 à l'unanimité des organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement. Il entrera en vigueur à la date de signature.

JL AC ML  
S.C. QZ BC 00

Conformément aux dispositions de l'article L2231-5 du Code du travail, le présent accord sera notifié dès sa conclusion à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement. Il sera déposé auprès de la DREETS et auprès du secrétariat du greffe du conseil de Prud'hommes de Paris.

De même, il sera versé dans la base de données nationale, conformément à l'article L2231-5-1 du code du travail, dans une version anonymisée.

Fait à Paris  
Le 08/09/2021

En 10 exemplaires originaux

Pour France Télévisions Jonathan Rosenblum Responsable des Relations Sociales	
Pour la CGT Nichela Law	
Pour FO Bertrand CHAPEAU	
Pour la CFDT Caroline Lasèque DSG	
Pour le SNJ Serge AMINO D.S.C	
Pour L'UNSA ANDREW CHRISTOPHE DS	
Pour le SNPCA CFE-CGC Jacques LANOUE	